

Journée internationale des peuples autochtones

09 août (RIDHE): La vie, la dignité et l'autonomie des peuples autochtones restent en danger: nous exigeons un engagement, un respect et une protection accrue de la part des États.

À l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, le **Réseau international des droits humains – Europe (RIDHE)** réaffirme l'urgence de rendre **visibles les multiples menaces auxquelles continuent de faire face les communautés autochtones** dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes. **L'expansion des activités extractives, la frontière agricole** et l'invasion de leurs territoires entraînent la **violation systématique de leurs droits ancestraux**, portant atteinte aux écosystèmes dont nous dépendons tous et affectant leur vie, leur culture et leur environnement.

Cette situation se produit dans un contexte d'aggravation de la violence contre les leaders et les défenseurs autochtones, accentuée par l'impunité qui limite la défense de leurs droits et leur participation politique. Cette situation **compromet l'autonomie et la gouvernance autochtones, piliers essentiels pour l'autodétermination et la préservation de leurs modes de vie.**

L'exclusion structurelle que subissent les peuples autochtones se manifeste par de nombreux obstacles à l'accès à des services de base culturellement appropriés et à la participation pleine aux décisions qui affectent leur vie. A travers le RIDHE, grâce auquel nous travaillons avec ces communautés depuis plusieurs années, nous avons pu constater **l'urgence pour les États de mettre en œuvre des politiques inclusives qui reconnaissent leurs savoirs traditionnels et assurent la protection intégrale et le respect total de leurs droits collectifs.**

Le financement destiné aux peuples autochtones reste insuffisant et reflète le manque de reconnaissance effective de leur rôle dans la défense de l'environnement et de la culture. **Malgré leur contribution essentielle à la conservation et à l'atténuation du changement climatique**, seulement 7 % des fonds climatiques internationaux sont directement attribués à des organisations autochtones, **limitant leur autonomie pour concevoir et mettre en œuvre des projets fondés sur leurs savoirs ancestraux.** Cette exclusion financière perpétue les inégalités structurelles et **contredit les engagements internationaux sur la garantie du droit à la participation et à l'autodétermination des peuples originaires.**

Par ailleurs, **des reculs préoccupants sont observés dans les espaces institutionnels et les mécanismes de protection qui soutiennent les droits des peuples autochtones dans la région et dans le monde.** La réduction de la présence et des activités des organisations crée un vide critique dans la supervision et la défense des droits humains, exposant les communautés autochtones à des risques accrus de violations et limitant la reddition de comptes des États. **Cette érosion des espaces institutionnels porte**

atteinte au droit à une protection effective et à un environnement sûr pour le plein exercice de leurs droits collectifs.

Le RIDHE attire particulièrement l'attention sur le fait que **l'enfance autochtone fait face à une crise humanitaire** révélant de profondes inégalités structurelles de discrimination et d'exclusion historique. Environ **43 % des enfants autochtones de la région vivent dans des conditions de pauvreté multidimensionnelle**, ce qui affecte gravement leur accès à une **éducation de qualité**, à des services de santé adéquats et à des environnements exempts de violence.

Cette situation est aggravée par des taux élevés de grossesses adolescentes et de maltraitance, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des filles, garçons et adolescents autochtones, **perpétuant des cycles d'inégalité et compromettant leur développement intégral et leur droit à un avenir digne.**

Dans ce contexte, le RIDHE rappelle aux États d'Amérique latine et des Caraïbes leur devoir de **garantir un financement direct et suffisant aux organisations autochtones afin de renforcer leur défense territoriale et leurs actions climatiques.** Il est également urgent de rétablir et d'élargir la présence des mécanismes internationaux des Nations Unies et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour **protéger efficacement leurs droits et garantir la justice.** Il est en outre nécessaire de **prioriser l'attention portée à l'enfance autochtone, en combattant la pauvreté, la violence basée sur le genre et les inégalités** en matière d'éducation, grâce à des politiques interculturelles et sensibles au genre.

Nous demandons également une **reconnaissance et une protection intégrale des communautés autochtones de personnes déplacées et migrantes**, en particulier des femmes et des filles, en garantissant leur accès aux services, à la **protection et à la participation dans les processus d'accueil** avec une approche fondée sur les droits humains.

Le Réseau international des droits humains – Europe (RIDHE) défend avec fermeté la dignité des peuples autochtones, **en valorisant autant la voix et le leadership de leur jeunesse que le savoir ancestral de leurs aînés.** Il reconnaît particulièrement l'importance **d'assurer des conditions de travail justes et respectueuses pour les femmes autochtones** en mobilité humaine et en situation de déplacement forcé, qui font face à des défis et vulnérabilités spécifiques.

Le RIDHE promeut l'accès à l'éducation, la protection des droits collectifs et le renforcement de l'autonomie des peuples autochtones, **convaincu que seul le respect et la participation totale de ces peuples permettront de progresser vers des sociétés plus justes, inclusives et équitables.**